



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 2 mai 2017 à 19 h  
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

---

**PRÉSENCES :**

monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement  
monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville  
monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville  
madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement  
madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville  
madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement  
monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Dany Barbeau/avocate, directrice d'arrondissement  
Me Alain R ROY/avocat, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

---

La mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau déclare la séance ouverte à 19 h 03.

---

**CA17 30 05 0137**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 mai 2017 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

---

**CA17 30 05 0138**

**RATIFICATION - PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2017.

ADOPTÉ

10.03

---

**MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE**

Madame Chantal Rouleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux directeurs de services et employés de l'arrondissement.

La mairesse invite la population à la tournée du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, les 26, 27 et 28 mai au parc Marcel-Léger.

Madame Rouleau demande la collaboration des citoyens concernant la nouvelle signalisation installée à l'occasion de la mise en place des nouveaux parcours des balais mécaniques.

La mairesse invite aussi les citoyens à participer en grand nombre à la première édition de la Marche de la mairesse, le 11 juin prochain au parc de la Pointe-aux-Prairies.

Madame Rouleau invite aussi la population à participer à la 2<sup>e</sup> édition de l'événement Tous à vélo, événement qui se tiendra sur le territoire de l'arrondissement.

Enfin, la mairesse annonce la mise en place d'un nouveau programme d'aide pour les résidents aux prises avec la problématique de l'agrile du frêne sur leur propriété.

---

**CA17 30 05 0139**

**MOTION - RECONNAISSANCE ET FÉLICITATIONS - TITRE POSTHUME - MADAME JEANNE LAPIERRE (1913-2005) - BÂTISSEUSE DE LA CITÉ - CÉLÉBRATIONS DU 375<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE MONTRÉAL.**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes  
monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, monsieur le conseiller Richard Guay,  
madame la conseillère Suzanne Décarie, madame la conseillère Nathalie  
Pierre-Antoine, monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

d'adopter une motion de reconnaissance et de félicitations à titre posthume à madame Jeanne Lapierre (1913-2005), désignée « Bâtisseuse de la Cité » par la Ville de Montréal, et par le fait même, le conseil d'arrondissement désire souligner la contribution exceptionnelle de madame Lapierre au rayonnement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles par le biais de son implication bénévole dans sa communauté.

ADOPTÉ

10.04 1176951013

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

Dépôt d'une pétition concernant l'état d'insalubrité d'un immeuble situé dans le secteur de Rivière-des-Prairies.

Trois interventions et 2 dépôts de photos concernant la fermeture de l'accès aux bateaux sur la 133<sup>e</sup> Avenue.

Une demande relative à l'installation de bollards de vitesse sur la 52<sup>e</sup> Avenue et demande de réparation d'un trou sur cette rue.

Une demande de soutien pour traiter les tilleuls dans le secteur du boulevard Armand-Bombardier et demande d'installation de panneaux d'arrêts aux coins de la rue Auguste-Picard et de la 15<sup>e</sup> Avenue.

Une représentante de l'organisme Tandem dépose séance tenante le rapport d'activités de l'organisme.

Une plainte et dépôt de photos concernant la sécurité et la circulation rapide sur le boulevard Gouin.

Une demande concernant les modalités d'enlèvement d'une souche d'arbre.

Une demande d'amélioration de l'accès au chalet du parc Blanchet pour les personnes à mobilité réduite.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

### PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les élus désirent offrir leurs vœux à l'occasion de la prochaine fête des mères.

**Monsieur le conseiller Gilles Déziel** désire souligner la participation de la population lors de la Coupe Dodge, tenue en mars dernier. De plus, il fait le compte rendu de la soirée hommage à Rodrigue Gilbert.

**Monsieur le conseiller Manuel Guedes** invite la population à participer à la prochaine édition du Relais pour la Vie le 26 mai prochain.

**Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà** désire souligner le travail de nombreux bénévoles à l'occasion de la grande Corvée de l'arrondissement et invite la population à participer à l'inauguration du pont Jacques-Cartier illuminé le 16 mai prochain.

**Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine** désire souligner la participation des citoyens lors de la mise en place du Programme sur les saines habitudes de vie.

**Monsieur le conseiller Richard Guay** souligne les efforts des jeunes de l'école Montmartre qui ont participé à un championnat mondial de robotique. Il annonce aussi la tenue de prochaines collectes de résidus verts sur le territoire de l'arrondissement. Enfin, il invite la population à participer à la grande consultation initiée par l'arrondissement le 16 juin prochain.

**Madame la conseillère Suzanne Décarie** invite la population à se procurer leur carte Opus afin de bénéficier des bienfaits du transport collectif.

---

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt d'une pétition concernant l'insalubrité d'une résidence.

Dépôt d'un rapport concernant la sécurité dans les parcs de l'arrondissement.

Dépôt de photos concernant la sécurité sur le boulevard Gouin.

Dépôt de photos et d'une pétition concernant l'accès à l'eau sur le boulevard Gouin près de la 133<sup>e</sup> Avenue.

---

**CA17 30 05 0140**

## **AUTORISATION - TENUE - PROJET PILOTE - IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - 6 INTERSECTIONS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES.**

Considérant la recommandation favorable du comité de circulation à ses réunions du 16 novembre 2016 et du 29 mars 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'installer des panneaux « arrêt » sur l'avenue Clément-Ader, à la hauteur de la rue Philippe-De Carion, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts sur toutes les approches du carrefour;

D'installer des panneaux « arrêt » sur la 41<sup>e</sup> Avenue, à la hauteur de l'avenue Joliot-Curie, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts sur toutes les approches du carrefour;

D'installer des panneaux « arrêt » sur l'avenue Fernand-Forest, à la hauteur de l'avenue Nicolas-Doucet, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts sur toutes les approches du carrefour;

D'installer des panneaux « arrêt » sur l'avenue Marcel-Faribault, à la hauteur de la rue Robert-Élie, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts sur toutes les approches du carrefour;

D'installer des panneaux « arrêt » sur l'avenue Blaise-Pascal, à la hauteur de l'avenue Joseph-Fortin, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts sur toutes les approches du carrefour;

D'installer des panneaux « arrêt » sur l'avenue Pierre-Blanchet, à la hauteur de l'avenue Maurice-Courtois, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts sur toutes les approches du carrefour.

ADOPTÉ

12.01 1175888003

---

#### **CA17 30 05 0141**

**OCTROI - CONTRAT - EXPERTISE SPORTS DESIGN LG INC. - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE ET INGÉNIEURIE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE SOCCER ET DE TENNIS DANS DIVERS PARCS DE L'ARRONDISSEMENT - AUTORISATION DE DÉPENSE AU MÊME MONTANT - APPEL D'OFFRES PUBLIC PRO-PARC-17-04 - (6 SOUMISSIONNAIRES) - AUTORISATION D'UNE AFFECTATION DU FONDS RÉSERVÉ PARC ET TERRAINS DE JEUX DE L'ARRONDISSEMENT POUR FINANCER UNE PARTIE DE LA DÉPENSE.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 234 802,86 \$, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour le réaménagement de terrains de soccer et de tennis dans divers parcs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer un contrat à cet effet à la firme Expertise Sports Design LG inc. au montant de 234 802,86 \$, taxes et contingences incluses conformément aux documents de la soumission déposés de l'appel d'offres numéro PRO-PARC-17-04 - (6 soumissionnaires);

D'autoriser l'affectation du fonds réservé Parcs et terrains de jeux de l'arrondissement pour financer une partie de la dépense au montant de 21 331,89 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.01 1172726010

---

#### **CA17 30 05 0142**

**OCTROI - CONTRAT - COJALAC INC. - TRAVAUX DE RÉFECTION MINEURES DE TROTTOIRS ET DE BORDURES SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT - AUTORISATION DE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-ING17-02 (7 SOUMISSIONNAIRES).**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 1 163 878,47 \$, taxes et incidences incluses, pour des travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer un contrat à cet effet à la compagnie Cojalac inc., au montant de 1 133 351,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de soumission déposés de l'appel d'offres numéro RP-ING17-02 (7 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.02 1174281001

---

**CA17 30 05 0143**

**OCTROI - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL S.E.N.C. - CONCEPTION ET LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DU CHALET DU PARC CLÉMENTINE-DE-LA-ROUSSELIÈRE (0766) - AUTORISATION D'UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRE NUMÉRO PRO-DSAG17-01 (10 SOUMISSIONNAIRES).**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'octroyer le contrat à la firme Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c., cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, et ce, pour un montant de 122 172,44 \$, taxes, contingences et incidences incluses, conformément aux documents de soumission déposés de l'appel d'offres numéro PRO-DSAG17-01 (10 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense au même montant;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.03 1174230005

---

**CA17 30 05 0144**

**OCTROI - CONTRAT - VORTEX STRUCTURES AQUATIQUES INTERNATIONALES INC. - ACQUISITION DE DEUX GLISSADES D'EAU - CENTRE AQUATIQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - AUTORISATION DE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO 17-15745 - 3 SOUMISSIONNAIRES.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 198 559,16 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux glissades d'eau au centre aquatique de Rivière-des-Prairies.

D'octroyer un contrat à cet effet à la compagnie Vortex Structures Aquatiques Internationales inc., au montant de 198 559,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de soumission déposés de l'appel d'offres numéro 17-15745 (3 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50 % par l'arrondissement et 50 % par le programme aquatique de Montréal.

ADOPTÉ

20.04 1174230008

---

**CA17 30 05 0145**

**ENTENTE - MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE - IMPLANTATION D'UN BUREAU EN LIBRE-SERVICE DE SERVICES QUÉBEC DANS LA BIBLIOTHÈQUE DE POINTE-AUX-TREMBLES.**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser la directrice d'arrondissement à signer le projet d'entente de partenariat à intervenir entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'implantation d'un bureau en libre-service de Services Québec dans la bibliothèque de Pointe-aux-Trembles ;

D'autoriser la dépense de 72,21 \$ pour l'installation de la ligne téléphonique et les frais mensuels de 28,10 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1177585002

---

**CA17 30 05 0146**

**ENTENTE - CENTRE DE LEADERSHIP POUR LA JEUNESSE DON BOSCO - TERMINANT 30 NOVEMBRE 2018 - OCTROI CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE - GESTION DES RÉSERVATIONS ET RÉALISATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'ACTIVITÉS - PATINOIRE DE DEK HOCKEY - PARC ALEXIS-CARREL - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE.**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver la convention avec le Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco se terminant le 30 novembre 2018, pour la gestion des réservations, de la programmation et de la promotion de la patinoire de dek hockey au parc Alexis-Carrel;

D'octroyer à cet effet, une contribution financière annuelle de 28 700 \$ pour l'année 2017 ainsi qu'une contribution financière annuelle maximum et dégressive de 33 200 \$ pour l'année 2018;

D'autoriser le virement de crédit à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.06 1174561002

---

**CA17 30 05 0147**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISMES - CHEVALIERS DE COLOMB DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - CHEVALIERS DE COLOMB DE MONTRÉAL-EST-POINTE-AUX-TREMBLES - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES (POUR ET AU NOM DES PARTENAIRES DU MOUVEMENT POUR LES SAINES HABITUDES DE VIE À RIVIÈRE-DES-PRAIRIES) - CLUB OPTIMISTE MONTRÉAL COLOMBO INC - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - LES RELEVAILLES DE MONTRÉAL - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES (POUR ET AU NOM DU COLLECTIF DES PARTENAIRES JEUNESSE) - 1,2,3 GO! POINTE-DE-L'ÎLE - POUR L'ORGANISATION DE LEURS ACTIVITÉS RESPECTIVES.**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants :

- 500 \$ aux Chevaliers de Colomb de Rivière-des-Prairies, pour l'organisation d'un brunch soulignant l'implication des bénévoles, le 23 avril 2017;
- 500 \$ aux Chevaliers de Colomb de Montréal-Est-Pointe-aux-Trembles, pour l'organisation d'un brunch soulignant l'implication des bénévoles, le 10 septembre 2017;
- 500 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour et au nom des Partenaires du mouvement pour les saines habitudes de vie à Rivière-des-Prairies, et ce, pour l'organisation de la 2<sup>e</sup> édition de l'événement RDP fête en santé, le 27 septembre 2017, au parc Alexis-Carrel;
- 300 \$ au Club optimiste Montréal Colombo inc., pour l'organisation de son tournoi de golf annuel, le 16 juin 2017;
- 1155 \$ à la Société canadienne du cancer, pour l'organisation de la 9<sup>e</sup> édition du *Relais pour la vie de l'Est de Montréal*, à la chapelle de la Réparation, à Pointe-aux-Trembles, le 26 mai prochain;
- 500 \$ au centre de ressources périnatales Les Relevailles de Montréal inc., et ce, afin de financer ses activités pour l'année 2017;
- 500 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour et nom du Collectif des partenaires jeunesse, pour l'organisation d'un colloque le 28 mai 2017;
- 500 \$ à l'organisme 1,2,3 GO! Pointe-de-l'Île, pour l'organisation de la 27<sup>e</sup> édition de Fête de la famille ME/PAT le 3 juin 2017.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.01 1176951016

---

**CA17 30 05 0148**

**AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - AUGMENTER LE MONTANT DU CONTRAT PRO-HON13-15 - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONCEAU, D'UN**

**STORMCEPTOR, DE CONDUITES D'ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE, DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ENTRÉES DE SERVICE - PARTIE 1 DE LA PHASE 11 - PROJET RÉSIDENTIEL FAUBOURG POINTE-AUX-PRAIRIES.**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 21 211,45 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de construction d'un ponceau, d'un stormceptor, de conduites d'égouts pluvial et sanitaire, de conduites d'aqueduc et d'entrées de service dans le cadre de la partie 1 de la phase 11 du projet résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'augmenter le montant du contrat accordé à cet effet à la firme Roche Ltée, Groupe conseil, maintenant devenue Norda Stelo, portant ainsi le montant total du contrat à 101 375,47 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement payée sur le dépôt du promoteur.

ADOPTÉ

30.02 1172726009

---

**CA17 30 05 0149**

**CONFIRMATION - MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - ENGAGEMENT DE L'ARRONDISSEMENT - ACQUÉRIR CERTAINES PARCELLES DE TERRAIN APPARTENANT AU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT - BORDURE DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES - PERMETTRE À L'ARRONDISSEMENT D'ACCORDER DES CONTRATS POUR LES TRAVAUX DU PARC ANDRÉ-CORBEIL DIT TRANCHEMONTAGNE - SOUS CONDITIONS - CONSERVER À DES FINS PUBLIQUES ET NON LUCRATIVES - MANDAT - DIVISION DE LA GÉOMATIQUE DU SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS - RÉALISATION DES TRAVAUX D'ARPENTAGE DES LOTS SANS DÉSIGNATION CADASTRALE DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT - ENTAMER LES DÉMARCHES CONDUISANT À L'ACQUISITION DE CES PROPRIÉTÉS - MANDAT - SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE - COORDONNER L'ENSEMBLE DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES REQUISES - PRÉVISION DES FONDS D'ACQUISITION.**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De confirmer au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'engagement de l'arrondissement d'acquérir certaines parcelles de terrain appartenant au domaine hydrique de l'État situées en bordure de la rivière des Prairies, soient les portions remblayées du domaine hydrique situées entre la rivière des Prairies et le parc André-Corbeil dit Tranchemontagne (lots 1 279 563, 1 278 246, 1 278 248, 1 276 488, 1 276 452 et 1 278 278) et entre la rivière des Prairies et les lots 5 517 179 et 1 517 180, afin de permettre à l'arrondissement d'accorder des contrats pour les travaux du parc André-Corbeil dit Tranchemontagne, sous conditions de les conserver à des fins publiques et non lucratives.

De mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique de l'État, afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de ces propriétés

De mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière afin de coordonner l'ensemble des procédures administratives requises.

ADOPTÉ

30.03 1170565004

---

**CA17 30 05 0150**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance du 10 mars 2017.

ADOPTÉ

30.04

---

**CA17 30 05 0151**

**OCTROI - SUBVENTION NON-RÉCURRENTE - ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR DE POINTE-AUX-TREMBLES (ABAPAT) - GRATUITÉ DE PRÊT DE MATÉRIEL ET INSTALLATIONS - SAISON 2017.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'accorder une subvention non-récurrente à l'Association du baseball amateur de Pointe-aux-Trembles (ABAPAT), sous la forme de gratuité de prêt de matériel et installations, pour la saison 2017, en permettant à l'organisme d'utiliser le parc Clémentine-De la Rousselière, pour l'organisation des parties des Brewers de Montréal pour la saison 2017.

ADOPTÉ

30.05 1174731001

---

**CA17 30 05 0152**

**OCTROI - SUBVENTION NON-RÉCURRENTE - COLLÈGE ST-JEAN-VIANNEY - GRATUITÉ DE PRÊT DE MATÉRIEL ET INSTALLATIONS - CHAMPIONNAT PROVINCIAL DE FLAG-FOOTBALL SCOLAIRE.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accorder une subvention non-récurrente au Collège St-Jean-Vianney, sous la forme de gratuité de prêt de matériel et installations, pour accueillir le championnat provincial de flag-football scolaire, en permettant au Collège St-Jean-Vianney d'utiliser les terrains de soccer synthétiques des parcs de la polyvalente de Pointe-aux-Trembles et Daniel-Johnson pour plusieurs parties de flag-football, le samedi 10 juin 2017.

ADOPTÉ

30.06 1174731002

---

**CA17 30 05 0153**

**DÉPÔT - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - RESSOURCES FINANCIÈRES - VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports des décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de mars 2017 et en matière de ressources financières pour la période du 25 février au 24 mars 2017.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois de mars 2017 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de mars 2017.

ADOPTÉ

30.07 1174230006

---

**CA17 30 05 0154**

**PRÉSENTATION - RÉSULTATS FINANCIERS - AU 31 MARS 2017, PROJETÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017 - ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS - AU 31 MARS 2017 COMPARÉ AVEC LE 31 MARS 2016.**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement au 31 mars 2017 ainsi que de l'état des revenus et dépenses réels de l'arrondissement au 31 mars 2017 comparé au 31 mars 2016.

ADOPTÉ

30.08 1170448001

---

**CA17 30 05 0155**

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-82-1 - « PROJET PARTICULIER VISANT À MODIFIER LA RÉSOLUTION NUMÉRO PP-82 AUTORISANT L'OCCUPATION AUX FINS DES USAGES « CENTRE DE RÉNOVATION » ET « QUINCAILLERIE » DU 11837, RUE NOTRE-DAME EST - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES ».**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 avril 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-82-1 intitulée « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-82 82 autorisant l'occupation aux fins des usages « centre de rénovation » et « quincaillerie », du 11837, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 272 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles »;

Que ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 24 mai 2017, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.01 1173469005

---

**CA17 30 05 0156**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PROJET DE RÉSOLUTION PP-110**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 25 avril 2017, relativement au projet de la résolution PP-110 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment mixte comportant 36 unités d'habitation, sur quatre (4) étages, au 8900, boulevard Maurice-Duplessis - District de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.02

---

**CA17 30 05 0157**

**ADOPTION - SECOND PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-110 - « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT MIXTE COMPORTANT 36 UNITÉS D'HABITATION, SUR QUATRE (4) ÉTAGES, AU 8900, BOULEVARD MAURICE DUPLESSIS - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la Résolution numéro PP-110 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment mixte comportant 36 unités d'habitation, sur quatre (4) étages, au 8900, boulevard Maurice-Duplessis - District de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.03 1176425008

---

**CA17 30 05 0158**

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-029 - « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET CONCERNE DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES (OMNIBUS) »**

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ainsi que l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) permettent au conseil d'arrondissement de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public que certaines dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, tel que modifié, ci-après : « le Règlement de zonage ») soit revues, harmonisées et actualisées;

CONSIDÉRANT QUE, de façon particulière, les dispositions prévues aux articles 3, 7, 8, 11, 13, 15, 21, 22, 23, 24, 25 et 27 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2017;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 14 mars 2017 ainsi la tenue d'une l'assemblée publique de consultation tenue le 30 mars 2017.

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-Z01-029 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

ADOPTÉ

40.04 1176425006

---

**CA17 30 05 0159**

**ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-109 - « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE L'OCCUPATION À DES FINS DE DÉBIT DE BOISSON COMME USAGE COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE DE CENTRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR UN BÂTIMENT COMMERCIAL SIS AU 7515, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST- DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES », SUR LE LOT 1 058 515 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL.**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT que le requérant demande à être autorisé pour utiliser un usage commercial à l'intérieur de son bâtiment situé au 7515, boulevard Henri-Bourassa Est, dans le district de Rivière-des-Prairies;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 14 mars 2017 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 30 mars 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire n'a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par la présente résolution du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, sujet à toutes les approbations requises par la loi, comme suit :

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution sur le projet particulier numéro PP-109 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'occupation à des fins de débit de boisson comme usage complémentaire à un usage de centre d'activité physique pour un bâtiment commercial sis au 7515, boulevard Henri-Bourassa Est-District de Rivière-des-Prairies », sur le lot 1 058 515 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉ

40.05 1176425005

---

**CA17 30 05 0160**

**ADOPTION - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-108 - « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION DE QUATRE (4) BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS PRÉVUS SUR LES LOTS PORTANT LES NUMÉROS 5 371 237 ET 5 456 735 À 5 456 737 - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES » - DÉCRET POUR LA TENUE D'UN REGISTRE.**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT que le requérant demande certaines dérogations relatives à la construction d'habitations multifamiliales sur les lots 5 371 237, 5 456 735, 5 456 736 et 5 456 737, rue Victoria, dans le district de la Pointe-aux-Prairies;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 6 décembre 2016 ainsi que l'assemblée publique de consultation tenue le 21 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-108 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction de quatre (4) bâtiments résidentiels prévus sur les lots portant les numéros 5 371 237 et 5 456 735 à 5 456 737 - District de La Pointe-aux-Prairies ».

De décréter la tenue d'un registre conformément à la Loi, dont la date sera déterminée ultérieurement par le secrétaire d'arrondissement.

ADOPTÉ

40.06 1166425016

---

**CA17 30 05 0161**

**DEMANDE - DÉROGATION MINEURE - 12585, RUE FORSYTH.**

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 149.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement à la superficie de conduits d'équipement mécanique situés en cour avant d'un bâtiment multifamilial situé au 12585, rue Forsyth, dans le district de Pointe-aux-Trembles. Les conduits d'équipement mécanique sont illustrés sur des photos prises en date du 20 mars 2017, à savoir.

- permettre des conduits d'équipement mécanique situés en cour avant ayant une superficie maximale de 1680 cm<sup>2</sup>, au lieu de 300 cm<sup>2</sup> prescrits à l'article 149.1 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié).

ADOPTÉ

40.07 1175270003

---

**CA17 30 05 0162**

**DEMANDE - DÉROGATIONS MINEURES - 11700-11702, RUE NOTRE-DAME EST.**

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogations mineures quant aux articles 28 et 90 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) relativement aux marges latérales autorisées pour le projet de remplacement du bâtiment résidentiel, qui sera démoli, situé au 11700-11702, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 093 656 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, à savoir :

- Permettre un projet de remplacement du bâtiment résidentiel, qui sera démoli, situé aux 11700-11702, rue Notre-Dame Est, ayant des marges latérales de 1,52 mètre au lieu de 3 mètres, tel qu'exigé et un total des marges latérales de 3 mètres au lieu de 6 mètres tel qu'exigé.

ADOPTÉ

40.08 1170565003

---

**CA17 30 05 0163**

**PIIA - 11660-11720, RUE NOTRE-DAME EST.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la demande, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 de la section 13 et à l'article 122 de la section 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), du projet de réfection de la maçonnerie couvrant les façades d'un bâtiment résidentiel situé aux 11660-11720, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 107, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel que présenté sur les plans et devis déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 16 mars 2017.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

<b>Matériau</b>	<b>Élément architectural</b>	<b>Couleur / compagnie</b>
Brique de remplacement	Façades	Cocoa bark (burn, tel qu'existant), format Norman de Glen Gerry
Mortier	Façades	Couleur s'appareillant à l'existant
Scellant à base de polyuréthane	Façades (joints)	Couleur s'appareillant au mortier, Tremco

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.09 1170826002

---

**CA17 30 05 0164**

**PIIA - 3500, BOULEVARD DU TRICENTENAIRE.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver la demande, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), d'une enseigne commerciale pour une entreprise située au 3500, boulevard du Tricentenaire, sur le lot 4 110 273, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 3 avril 2017.

ADOPTÉ

40.10 1170826003

---

**VACANT**

40.11

---

**CA17 30 05 0165**

**RÉVISION - MODE DE CONTRÔLE - INTERSECTIONS - AVENUE MARCEL-FARIBAUT.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'installer des panneaux « arrêt » sur l'avenue Marcel-Faribault, à la hauteur de la rue Robert-Élie, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts sur toutes les approches du carrefour;

D'installer des panneaux « arrêt » sur l'avenue Marcel-Faribault, à la hauteur de la rue Élisabeth-Bégon, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts sur toutes les approches du carrefour;

D'enlever les panneaux d'arrêt sur l'avenue Marcel-Faribault, à la hauteur de la rue Joseph-Mermet.

ADOPTÉ

40.12 1175888004

---

**CA17 30 05 0166**

**RÉVISION - MODE DE CONTRÔLE DES INTERSECTIONS - AXE DE LA 3E RUE ET DE L'AVENUE MAURICE-COURTOIS, ENTRE L'AVENUE GILBERT-BARBIER ET LA 4E AVENUE.**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'installer des panneaux « arrêt » sur l'avenue Gilbert-Barbier, à la hauteur de l'avenue Maurice-Courtois, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts sur toutes les approches du carrefour;

D'installer des panneaux « arrêt » sur la 4<sup>e</sup> Avenue, à la hauteur de la 3<sup>e</sup> Avenue, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts sur toutes les approches du carrefour.

ADOPTÉ

40.13 1175888005

---

**CA17 30 05 0167**

**APPROBATION - PROGRAMMATION - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE 2017 - AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ÉDICTION DES ORDONNANCES.**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2017.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2017 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA17-(C-4.1)-004** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2017 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA17-(B-3)-002** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2017 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA17-(P-1)-002** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2017 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA17-(RCA09-Z01)-002** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2017 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA17-(V-1)-001** jointe à la présente, permettant la circulation de véhicules hippomobiles, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2017 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA17-(P-3)-001** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2017 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.14 1172971001

---

**CA17 30 05 0168**

**DÉPÔT - DIRECTEUR DU SERVICE DE L'EAU - RAPPORT - APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DES BÂTIMENTS CONTRE LES REFOULEMENTS D'ÉGOUT (11-010) - ANNÉE 2016.**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De déposer au directeur du Service de l'eau, le rapport relatif à l'application du règlement sur la protection des bâtiments contre les refolements d'égout (11-010), pour l'année 2016.

ADOPTÉ

40.15 1174395002

---

**CA17 30 05 0169**

**RENOUVELLEMENT - MANDAT - DEUX MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De nommer un (1) membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans à compter du 7 juin 2017 jusqu'au 6 juin 2019 :

Madame Maria Di Lena, citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

De nommer un (1) membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans à compter du 7 juin 2017 jusqu'au 6 juin 2019 :

Madame Diane Thomas, citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

51.01 1173971003

---

**CA17 30 05 0170**

**LEVÉE - SÉANCE**

À 21 H 03

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

---

M<sup>e</sup> Alain R. Roy, LL.M., OMA  
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2017.

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

M<sup>e</sup> Alain R. Roy, LL.M., OMA  
Secrétaire d'arrondissement